

Décret n° 98-200 DU 18 Juin 1998
portant nomination du directeur général de la
congolaise de raffinage

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu les statuts du 5 décembre 1982 créant la congolaise de raffinage ;
Vu le décret n° 98-84 du 25 février 1998 portant attributions et organisation du
ministère des hydrocarbures ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret
n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur *MAWANDZA Nestor* est nommé directeur général de la
congolaise de raffinage.

Article 2.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998

cellet
Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

J. B. Loutard
Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-